

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 MARS 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue le 8 mars 2021 à 20 heures.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 8 mars 2021 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

*Monsieur Rémy Guay, conseiller*  
*Monsieur Luc Cauchon, conseiller*  
*Madame Nadine Tremblay, conseillère*  
*Madame Josée Asselin, conseillère*  
*Madame Solange Lapointe, conseillère*  
*Monsieur Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents : *madame France D'Amour, directrice générale, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics et monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs.*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO 12104-03-21**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** l'ordre du jour présenté soit adopté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 février 2021 et de la séance extraordinaire du 22 février 2021.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
  - 4.1 Contrat pour services professionnels d'architecture pour le projet de relocalisation de la bibliothèque
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Demande de commandite de la Chasse aux trésors de Charlevoix
  - 5.2 Demande d'aide financière Fête nationale 2021
  - 5.3 Vente de terrain à Kathleen Brassard
  - 5.4 Vente de terrain à Marie-Josée Foster et Christian Guérin
  - 5.5 Autorisation de variations budgétaires au 31 décembre 2020
  - 5.6 Rapport financier au 31 décembre 2020
  - 5.7 Mandat à Benoît Côté, CPA inc. – Audit et attestation du dossier de demande d'aide financière dans le cadre du programme FIMEAU
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Demande de dérogations mineures – 40 rue Antoine-Grenier
  - 7.2 Demande de dérogation mineure – 39 rue Antoine-Grenier
- 8. Sécurité publique**
  - 8.1 Nomination de Christian Gagnon, directeur du service incendie
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
  - 9.1 Avis public de consultation écrite pour la citation de la Maison Lapointe à titre d'immeuble patrimonial
- 10. Avis de motion et règlements**
  - 10.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 MARS 2021**

---

### **11. Comptes**

11.1 Ratification des déboursés et salaires de février 2021

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 28 février 2021

### **12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **13. Levée de l'assemblée**

## **3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**

### **RÉSOLUTION NO 12105-03-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les membres du conseil municipal adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2021, et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée des procès-verbaux leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

## **4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

### **4.1 CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

#### **RÉSOLUTION NO 12106-03-21**

---

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-448-20-1 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$ mais inférieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'architecture de RLD Architectes en date du 12 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au budget 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat de services professionnels d'architecture pour le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale à RLD Architectes au montant de 50 640 \$ taxes non incluses.

De transmettre une copie de la présente résolution à RLD Architectes.

## **5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1 DEMANDE DE COMMANDITE DE LA CHASSE AUX TRÉSORS DE CHARLEVOIX**

#### **RÉSOLUTION NO 12107-03-21**

---

CONSIDÉRANT la demande de commandite de Chasse aux trésors de Charlevoix pour sa 6<sup>e</sup> édition de l'événement qui se tiendra du 24 juin au 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet de faire connaître la région ainsi que ses produits et ses attraits;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au budget 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont participe financièrement à la Chasse aux trésors 2021 avec la commandite « Majeur » au montant de 1 000 \$.

De transmettre une copie de la présente résolution à Chasse aux trésors de Charlevoix.

**5.2 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE 2021  
RÉSOLUTION NO 12108-03-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉ-  
SOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le maire, ou le maire suppléant et la directrice générale, ou le directeur général adjoint, soient autorisés à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2021.

**5.3 VENTE DE TERRAIN À KATHLEEN BRASSARD  
RÉSOLUTION NO 12109-03-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU  
À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont vend à madame Kathleen Brassard demeurant au 40 rue des Pins à Clermont, un terrain situé sur le lot 5 172 732 au cadastre du Québec, dans la ville de Clermont, contenant une superficie de 653,7 mètres carrés pour un coût total de 14 656,04 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 22 février 2021 ;

QUE monsieur le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à madame Kathleen Brassard ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire.

**5.4 VENTE DE TERRAIN À MARIE-JOSÉE FOSTER ET CHRISTIAN GUÉRIN  
RÉSOLUTION NO 12110-03-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU  
À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont vend à madame Marie-Josée Foster et monsieur Christian Guérin demeurant au 1255 boulevard Malcolm-Fraser à La Malbaie, un terrain situé sur le lot 5 172 733 au cadastre du Québec, dans la ville de Clermont, contenant une superficie de 970,20 mètres carrés pour un coût total de 21 752,01 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 2 mars 2021 ;

QUE monsieur le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à madame Marie-Josée Foster et monsieur Christian Guérin ainsi qu'au notaire choisi par les acquéreurs.

**5.5 AUTORISATION DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020  
RÉSOLUTION NO 12111-03-21**

---

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire ;

ATTENDU QUE l'article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d'autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.5 de la politique de variations budgétaires, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-  
LANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 31 décembre 2020.

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 MARS 2021

---

# Grand-livre DE	# Grand-livre A	Description du Compte	DÉBIT	CRÉDIT
02 13002 141		Surnuméraire rég. Admin.		10 000 \$
	02 13001 141	Empl. temps plein rég. Admin.	10 000 \$	
02 32002 141		Surnuméraire rég. Chemins		28 000 \$
	02 33001 142	Empl. temps plein neige suppl.	5 000 \$	
	02 41201 142	Salaire suppl. purification eau p.	5 000 \$	
	02 41301 141	Empl. Temps plein aqueduc	10 000 \$	
	02 32001 145	Empl. Temps plein voirie vac.	8 000 \$	
02 41207 681		Énergie élect. Stat. chloration		7 000 \$
	02 41506 515	Loc. machinerie égout	7 000 \$	
02 41306 529		Entret. réseau distribution eau		4 000 \$
	02 41306 515	Location machinerie aqueduc	4 000 \$	
02 41307 625		Asphalte aqueduc		5 000 \$
	02 41307 621	Gravier	5 000 \$	
02 33006 515		Loc. camion & niveleuse déneig.		4 000 \$
	02 33006 525	Entretien machinerie neige	4 000 \$	

### 5.6 RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 RÉSOLUTION NO 12112-03-21

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉ-  
SOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil municipal accepte le rapport financier de la  
Ville de Clermont au 31 décembre 2020, préparé par la firme Benoit Côté, cpa inc.;

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales, direction générale de l'administration financière, ainsi qu'à la firme Benoit Côté, cpa inc.

### 5.7 MANDAT À BENOÎT CÔTÉ, CPA INC. – AUDIT ET ATTESTATION DU DOS- SIER DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FIMEAU RÉSOLUTION NO 12113-03-21

---

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au programme FIMEAU de la ville de Clermont par résolution 11714-08-19 pour la rue du Foyer;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte exige un audit et une attestation d'un auditeur externe;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC  
CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de mandater la firme Benoit Côté, cpa inc. pour la réalisation d'audit et d'attestation à la reddition de compte de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

De transmettre copie de la présente résolution à la firme Benoit Côté, cpa inc.

## 6. TRAVAUX PUBLICS

### 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

#### 7.1 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 40 rue Antoine-Grenier RÉSOLUTION NO 12114-03-21

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de dérogations mineures déposée le 1<sup>er</sup> février dernier pour la propriété située au 40 rue Antoine-Grenier afin de réputer conforme l'aire de stationnement et l'entrée de sous-sol construites dans la cour avant du terrain alors que cela est interdit.

## ***ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 MARS 2021***

---

CONSIDÉRANT QUE la rue a été construite avec une courbe beaucoup plus prononcée que ce que l'on retrouve normalement dans le reste du quartier résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de lotissement exige une courbe de 5 mètres de rayon alors que celle-ci a 15 mètres de rayon;

CONSIDÉRANT QUE ces dérogations ont été demandées suite à la recommandation d'un arpenteur-géomètre qui n'y voit pas d'autres alternatives;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit implanter la résidence près d'une limite latérale afin de respecter la marge avant minimale de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette implantation limite la superficie que pourra utiliser le propriétaire pour implanter des bâtiments complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation n'aura que très peu d'impact sur les propriétés voisines;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil municipal de la ville de Clermont accepte la demande de dérogations mineures pour la propriété du 40 rue Antoine-Grenier.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

### ***7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 39 rue Antoine-Grenier RÉSOLUTION NO 12115-03-21***

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de dérogation mineure déposée le 22 février dernier pour la propriété située au 39 rue Antoine-Grenier afin de réputer conforme la superficie du garage attenant à 73 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée est de 55 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE ce garage est construit avec seulement une porte;

CONSIDÉRANT QU'un garage attenant doit être en harmonie avec la résidence;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle résidence aura un très bon gabarit;

CONSIDÉRANT QUE le garage s'intègre bien à l'ensemble à l'exception de sa taille qui donne un effet de largeur;

CONSIDÉRANT QU'un premier montage montrait la façade de la résidence avec une fenêtre à droite de la porte, ce qui diminuait cet effet de largeur;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation n'aura pas d'impact sur les propriétés voisines;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil municipal de la ville de Clermont accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété du 39 rue Antoine-Grenier à condition qu'une fenêtre soit ajoutée entre la porte du garage et la porte d'entrée principale.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### ***8.1 NOMINATION DE CHRISTIAN GAGNON, DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE RÉSOLUTION NO 12116-03-21***

---

## ***ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 MARS 2021***

---

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Christian Gagnon à titre de directeur du service incendie par intérim le 14 décembre 2020 par résolution numéro 12060-12-20;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un directeur du service incendie permanent;

CONSIDÉRANT les années d'expérience, les formations et la disponibilité de monsieur Christian Gagnon;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de nommer monsieur Christian Gagnon directeur du service incendie à la ville de Clermont;

QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon soit autorisé à signer le contrat de travail précisant les modalités de l'engagement et que les conditions stipulées au contrat soient rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### ***9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME***

#### ***9.1 AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE POUR LA CITATION DE LA MAISON LAPOINTE À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL RÉSOLUTION NO 12117-03-21***

---

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil de la ville de Clermont du 18 janvier 2021 pour la citation de la Maison Lapointe à titre d'immeuble patrimonial et qu'un projet de règlement a aussi été déposé;

ATTENDU QUE le conseil local du patrimoine doit tenir une consultation publique afin que toute personne qui le souhaite puisse se faire entendre au sujet du projet de citation;

ATTENDU QU'en raison de la pandémie en cours, la consultation publique doit être par écrit;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de modifier la procédure usuelle de consultation par une consultation écrite du 9 mars 2021 au 26 mars 2021 afin de respecter la réception de commentaires écrits pour une période minimale de 15 jours suivant la publication de l'avis;

Qu'un avis de la consultation écrite soit publié selon le Règlement VC-445-18 - Modalités de publication des avis publics.

### ***10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS***

#### ***10.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT EN ATTENDANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION***

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a reçu la confirmation du ministère des Transports du Québec le 21 août 2018, du versement d'une aide financière au montant de 416 828 \$ dans le cadre du volet « Redressement des infrastructures routières locales » du Programme d'aide à la voirie locale, pour la réfection du Chemin des Lacs ;

ATTENDU QUE cette contribution du gouvernement du Québec a été ajustée à 367 068 \$ et sera versée sur 10 ans ;

ATTENDU QUE l'article 567 de la Loi sur les Cités et villes prévoit qu'une municipalité peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, décréter un emprunt dont le montant n'excède pas celui d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes et dont le terme correspond à la période de versement de cette subvention ;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 MARS 2021**

---

**EN CONSÉQUENCE, AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par monsieur le conseiller Rémy Guay qu'un nouveau règlement VC-460-21 sera présenté afin de décréter un emprunt sur 10 ans, finançant la contribution du gouvernement du Québec dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.

Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur demande.

### **11. COMPTES**

#### **11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE FÉVRIER 2021 RÉSOLUTION NO 12118-03-21**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de février 2021;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de ratifier les déboursés de février 2021 au montant de **118 859,72 \$** (*chèques manuels : 14 277,10 \$ + prélèvements 104 582,62 \$*) ainsi que le versement des salaires de février 2020 au montant de **55 913,36 \$**.

#### **11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 28-02-2021 RÉSOLUTION NO 12119-03-21**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de février 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2021 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de **89 012,63 \$** (*89 565,82 \$ - chèques annulés : 553,19 \$*).

### **12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance du conseil étant par visioconférence, les citoyens sont invités à adresser leurs questions par courriel à madame France D'Amour, directrice générale, à l'adresse [fdamour@ville.clermont.qc.ca](mailto:fdamour@ville.clermont.qc.ca).

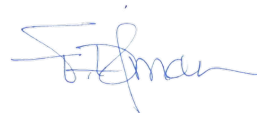
### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NO 12120-03-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE** la séance soit levée à 20 h 25.



Jean-Pierre Gagnon  
Maire



France D'Amour  
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour  
Directrice générale